

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE SEIZE Le 9 novembre à 20 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret et Messieurs A. Dutertre – G. Hattry - P. Voltz Absent(e) excusé(e) : P. Hamelin (donne pouvoir à A. Dutertre), E. Mallet (donne pouvoir à M. Blavette) H. Garnier (donne pouvoir à P. Voltz) N. Murillo (donne pouvoir à M. Jack), Secrétaire de séance : A. Dutertre Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie	Date de convocation 02/11/2016 Date d'affichage 17/11/2016 Nombre de conseillers En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 10
--	---

Approbation du compte-rendu de réunion du 5 octobre 2016 :

Après lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2016, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

M. Alain DUTERTRE est élu secrétaire de séance.

1- Délibération relative à la modification du règlement du PLU

M. le Maire rappelle que par délibération N° 2016-05 en date du 20 janvier 2016, afin de lancer une procédure de modification du PLU communal, le conseil municipal avait sollicité la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois dans le cadre de sa compétence en matière de PLU ; en vue d'effectuer plusieurs modifications du règlement écrit.

Ces modifications ont pour objectif de simplifier certaines règles trop contraignantes notamment en zone U et Nh.

M. le Maire précise que les modifications proposées ont été étudiées en collaboration avec le service instructeur ADS du Pays du Mans. Puis soumises, lors d'une réunion de travail de la commission Travaux-Urbanisme. Quelques changements ont été apportés au document.

Vu l'approbation du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2016

Le dossier de modifications est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve les modifications du règlement écrit du PLU de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Charge M. le Maire transmettre le dossier à M. le Président la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois considérant sa compétence en matière de PLU afin d'achever les procédures de modifications de PLU de la commune de Surfonds (approbation du conseil communautaire du 22 septembre 2016)

2- Délibérations relatives au règlement du cimetière et aux tarifs des concessions au cimetière.

La commission travaux réunie le mercredi 21 septembre dernier avait pour mission d'élaborer un règlement du cimetière. Madame Blavette était chargée du dossier.

M. Le Maire lui donne la parole,

Mme Blavette rappelle que considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière communal.

Le projet présenté et annexé à cette délibération permet une gestion précise et respectueuse des inhumations.

Le conseil municipal est amené aujourd'hui, à approuver et à autoriser M. le Maire à signer le nouveau règlement du cimetière et à fixer les tarifs des concessions

Le rapporteur entendu,
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le règlement tel qu'il est présenté et annexé à cette délibération ;
- **De fixer** les tarifs des concessions de la façon suivante :

Concessions cimetière à compter du 1^{er} janvier 2017 :

30 années : 150 € et 50 années : 250 €

Concessions cave-urne préfabriquée (pouvant contenir au maximum 4 urnes)

15 années : 250 € et 30 années : 550 €

- **De fixer** à 15 € la taxe à payer à la commune pour la dispersion de cendres et à 15 € l'apposition d'une plaque lutrin sur stèle pour une durée de 15 ans.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération

3- Demande de participation pour l'achat de décoration de Noël

M. le Maire fait part du courrier de Mme la Présidente du Comité des fêtes relatif à une demande de participation financière (300€) de la commune afin d'investir dans les décorations de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De prendre en charge la dépense à hauteur d'un montant de 300 € pour l'achat de décorations de Noël

4- Demandes de subvention

Demande de subvention de la MFR VERNEIL (72)

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la MFR de Verneil (72), tendant à obtenir une participation pour un élève de la commune scolarisé à ce lycée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de verser une participation de 20 € à la MFR de Verneil le Chétif (72)
- Charge M. le Maire de verser cette subvention.

Demande de subvention de la MFR – CFA LA FERTE BERNARD (72)

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la MFR- CFA de La Ferté Bernard (72), tendant à obtenir une participation pour un élève de la commune scolarisé à ce lycée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de verser une participation de 20 € à la MFR- CFA de La Ferté Bernard (72)
- Charge M. le Maire de verser cette subvention

5- Informations commerce

M. le Maire donne une analyse des retours des habitants du questionnaire relatif au commerce : à noter que seulement 30% de la population a répondu à cette enquête. Et que sur ces réponses reçues environ 70% étaient pour le maintien d'un commerce dans le village.

M. le Maire informe que des visites sont toujours en cours pour la reprise de ce commerce.

6- Contrat Emploi Avenir

M. le Maire informe qu'après plusieurs entretiens, l'agent et la commune ont décidé que le contrat de travail ne pouvait être maintenu et ont convenu d'y mettre un terme d'un commun accord dans les conditions de l'article 1134 du Code Civil.

Afin d'assurer l'intérim, M. le Maire informe que le Centre Social mettra à disposition un agent.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'agent technique pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Cet emploi pourrait entrer dans le cadre d'un Emploi Avenir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} janvier 2017, **D'autoriser** M. le Maire à procéder au recrutement d'un Emploi Avenir d'une durée de 12 mois sur la base de 35h/semaine et à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal que:

- Téléphonie mobile : Une réunion est prévue le 16 novembre 2016 à 11h30 sur le site la commune de Volnay
- Déploiement de la fibre : les travaux sont en cours d'exécution pour un raccordement probable en mai 2017
- Des réunions de travail se succèdent en communauté de communes afin d'élaborer le futur PLUI

Rapport des commissions :

↳ **Commission communication** : Mme Blavette propose aux membres de la commission de leur transmettre un plan de travail afin de faire paraître le prochain Surfonds Info semaine 51

↳ **Commission travaux** : M. Dutertre propose la date du 28 novembre à 19 heures pour une réunion de travail afin de lister tous les travaux en cours et à prévoir

↳ **Commission Culture** : M. Hattry informe que le nouveau CMJ a élu son Maire Jeune. Que ce CMJ a déjà travaillé pour élaborer une liste de projets pour ce nouveau mandat.

M. Hattry rappelle que l'exposition d'artistes organisée le 6 novembre dernier a eu un bon ressenti

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23 h 30**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 9 novembre 2016

Nom et Prénom de l' élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold		X	(donne pouvoir à P. Voltz)
HAMELIN Pascal		X	(donne pouvoir à A. Dutertre)
MALLET Emmanuelle		X	(donne pouvoir à B. Blavette)
MURILLO Nathalie		X	(donne pouvoir à M. Jack)
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		